

Conseil Communautaire
Compte Rendu n° 9
Séance du 16 novembre 2017 – Salle polyvalente de Jouy sur Morin

L'an Deux Mil dix-sept, le jeudi 16 novembre 2017 à 19h00, le Conseil Communautaire des 2 Morin, légalement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Jouy sur Morin, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

En exercice : 50

Date de convocation 10 novembre 2017

Date d'affichage : 10 novembre 2017

Présents 38
Pouvoir 05
Votants 43
Quorum de l'exercice : 25 + 1
Majorité absolue : 23

Présents –

BELLOT : François HOUSSEAU

BOITRON : Laurent CALLOT*

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONVEVILLIERS : Gilles MARTIAL

JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK, Michael ROUSSEAU, Sylvie THIBAUT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Bernadette NEYRINCK*

LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX, Nathalie MASSON, Michel LEFORT, Roger REVOILE, Hervé CRAPART, Michèle DARSON,

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LESCHEROLLES : Roger REVEL

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT*

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT

ORLY SUR MORIN : Sylvette DOOSCHE*

REBAIS : Germain TANIÈRE, Richard STEHLIN,

SABLONNIÈRES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND,

SAINT DENIS LES REBAIS : Anne CHAIN LARCHÉ

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Christiane LEGOUGE*

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT OUVEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT*

SAINT REMY DE LA VANNE : Régine HERBETTE*

SAINT SIMÉON : Régis D'HONDT

VERDELOT : Remy LEMOINE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE et Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI,

CHOISY EN BRIE : Liliane ROZEC, Daniel TALFUMIER,

JOUY SUR MORIN : Christophe LEFLOCH,
LA FERTE GAUCHER : Régine LAVIRON, Michel JOZON, Dominique FRICHET,
MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE,
MONTOLIVET : Lionel MOINIER
REBAIS : Monique BONHOMME, Bleuette DECARSIN,
SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN
* suppléants

Pouvoirs : Christophe LEFLOCH qui donne pouvoir à Sylvie THIBAUT, Daniel TALFUMIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre BERTIN, Régine LAVIRON qui donne pouvoir à Michèle DARSON, Monique BONHOMME qui donne pouvoir à Richard STEHLIN, Bleuette DECARSIN qui donne pouvoir à Germain TANIÈRE,

Egalement présents : Sandrine POMMIER, responsable financière, Allan PERROCHON, responsable administratif

Ordre du Jour :

- APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,
1. Validation du compte rendu du conseil communautaire du 28 septembre 2017
 2. Présentation de la compétence GÉMAPI
 3. Présentation des rapports d'activité des services des ordures ménagères
 4. Election des délégués communautaires de la commune de Lescherolles au SMICTOM – **délibération n°152/2017**
 5. Instauration et perception de la taxe de séjour 2018 – **délibération n°153/2017**
 6. Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec l'office du tourisme intercommunautaire (OTI) dans le cadre de « Ferra Botanica » – **délibération n°154/2017**
 7. Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition de biens, dans le cadre du transfert de la Maison du Tourisme de La Ferté Gaucher – **délibération n°155/2017**
 8. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de prévention – **délibération n°156/2017**
 9. Demandes d'ouvertures de postes – **délibération n°157/2017**
 10. Autorisation d'adhésion révoquant à l'assurance chômage avec l'URSSAF – **délibération n°158/2017**
 11. Autorisation d'adhésion au SDESM dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) – **délibération n°159/2017**
 12. Demandes de subvention relatives à l'étude de gouvernance assainissement – **délibération n°160/2017**
 13. Demande de labellisation du Transport à la Demande (TAD) par le STIF – **délibération n°161/2017**
 14. Autorisation de signature d'une convention avec le CD77 relative à la réalisation du site internet institutionnel de la CC2M – **délibération n°162/2017**
 15. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association les Troubadours – **délibération n°163/2017**
 16. Demande de subvention de l'association la Chanterelle – **délibération n°164/2017**
 17. Demande de subvention du football club de la Brie des Morin – **délibération n°165/2017**
 18. Autorisation d'inscription des projets de la CC2M sur le compte 2314 – construction sur sol d'autrui – **délibération n°166/2017**
 19. Autorisation de signature d'une convention transactionnelle – **délibérations n°167/2017 et n°168/2017**
 20. Vote du taux d'indemnité du régisseur du trésor public – **délibération n°169/2017**
 21. Décision modificative – **délibération n°170/2017**
 22. Décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil communautaire
 23. Questions diverses

Mot d'accueil de M Luc Neiryck, Maire de Jouy sur Morin, commune accueillante du Conseil Communautaire.

APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

1. **Adoption du précédent compte rendu**

Il faut noter que M Gilles MARTIAL a pris part aux votes jusqu'à la délibération n°139/2017 et non jusqu'à la délibération n°136/2017, les votes étant à l'unanimité, il n'y a pas d'incidence.

Cette observation n'a aucune incidence sur le vote, et comme il n'y a aucune autre remarque le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. **Présentation de la compétence GÉMAPI**

Présentation de la compétence GÉMAPI et de ses enjeux par M Roger REVOILE, Président du SAGE des deux Morin et Mme Hélène WIEREPANT, animatrice au sein du SAGE des deux Morin.

3. **Présentation des rapports d'activité des services des ordures ménagères**

Présentation du rapport annuel 2016 du SMICTOM et du SMITOM (syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères) par Mme Claude RAIMBOURG, vice présidente au sein de ces 2 syndicats.

Présentation du rapport annuel 2016 des 6 communes en régie (Boitron, Hondevilliers, St Ouen sur Morin, St Cyr sur Morin, Orly sur Morin, La Trétoire) et du SMETOM GEEODE (pour la commune de Meilleray) par M Remy LEMOINE, vice-président de la CC2M en charge des ordures ménagères.

4. **Élection des délégués communautaires de la commune de Lescherolles au SMICTOM – délibération n°152/2017**

Suite aux nouvelles élections municipales de la commune de Lescherolles, le conseil communautaire doit remplacer deux anciens délégués communautaires au sein du SMICTOM.

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DESIGNE les membres comme suit :

Lescherolles	COURTOIS	Eric	Titulaire
	CAGNET	Sandrine	Suppléant

5. **Instauration et perception de la taxe de séjour 2018 – délibération n°153/2017**

Considérant l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, délibère, par 5 voix contre (Laurent Callot, Franck Jubert, Patrick Pettinger, Jean-Claude Laplaige, Colette Griffaut), par 6 abstentions (Claude Raimbourg, Gilles Martial, Michael Rousseau, Jean-Pierre Bertin, Daniel Talfumier, Dominique Lefebvre), 32 voix pour

DECIDE l'institution de la taxe de séjour, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018,

FIXE la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année,

FIXE les tarifs de la taxe de séjour applicables en 2018 comme exposés ci-dessous :

Tarifs de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques	
Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil (Taxe additionnelle incluse)
Palace	4,40 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles Résidence de tourisme 5 étoiles Meublé de tourisme 5 étoiles	3,30 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles	2,48 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles	1,65 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,99 €
Hôtel de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes	0,82 €
Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement	0,82 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles	0,60 €
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent	0,22 €
Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,22 €

6. **Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec l'office du tourisme intercommunautaire (OTI) dans le cadre de « Ferra Botanica » – délibération n°154/2017**

Vu la demande de participation financière par l'Office de Tourisme de La Ferté Gaucher dans le cadre du projet « Ferra Botanica »

Vu le DOB approuvant l'aide financière de 60 000€ en faveur de ce projet,

Vu le budget voté en date du 23 mars 2017

Considérant l'exposé de M le Président et M le vice-président en charge du tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

ACCEPTÉ les termes de la convention d'objectifs et de partenariat financier qui a pour objet de définir :

- Les actions de l'office soutenues par la CC2M dans le cadre des travaux d'aménagement,
- Les modalités de soutien de ces actions.

AUTORISE M le Président à signer la convention annexée

DIT que la subvention d'équipement d'un montant de 60 000€ sera versée à l'Office Intercommunautaire à réception des éléments demandés dans ladite convention.

7. **Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition de biens, dans le cadre du transfert de la Maison du Tourisme de La Ferté Gaucher – délibération n°155/2017**

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées rendu le 30 septembre 2017

Vu la délibération n°58/2017 du 3 octobre 2017 autorisant M Yves JAUNAUX, Maire de la Ferté Gaucher, Conseiller Départemental à signer le procès-verbal de mise à disposition

Considérant l'exposé de M le Président et M le vice-président en charge du tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

ACCEPTE les termes du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers dans le cadre de la gestion de la Maison du tourisme

AUTORISE M le Président à signer le procès-verbal annexé à la présente délibération décrivant la nature du bien, les obligations des 2 parties, la durée de mise à disposition, la valeur des biens transférées permettant l'intégration dans l'état de l'actif de la CC, le transfert des emprunts...

8. **Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de prévention – délibération n°156/2017**

Vu le CGCT

Vu les articles L 4121-1 à 3 et R4121-1 et 2 du Code du Travail relatifs à l'élaboration d'un document unique de prévention des risques professionnels.

Vu les statuts,

Vu l'effectifs,

Considérant la nécessité de mettre à jour le document unique élaboré au sein de l'ancienne CC Brie des Morin.

Considérant l'exposé de M le Président et plus particulièrement les missions exercées par l'agent comme suit :

- Dans un court terme, l'élaboration du document unique (DU) de la CC2M
- Dans un plus long terme, l'apport d'une aide aux communes membres pour la mise en place de leur DU
- Actualisation future dudit document
- Élaboration des procédures de sécurité
- Création du futur comité d'hygiène et de sécurité du comité technique de la CC2M
- Formation obligatoire aux gestes de premiers secours des agents de la petite enfance...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition par la commune de La Ferté Gaucher, d'un agent de prévention à mi-temps pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE M le Président à signer la convention et tous documents relatifs à ce point

9. **Demandes d'ouvertures de postes – délibération n°157/2017**

Vu la délibération n°79/2017 portant sur le taux de promotion.

Vu les statuts,

Vu l'effectifs,

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE la création des postes suivants :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet (suite à un avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (suite à un avancement de grade)
- 5 postes d'éducateurs des APS à temps complet pour un emploi saisonnier
- 1 poste d'opérateur des APS à temps complet pour un emploi saisonnier
- 15 postes d'animation C1 à temps complet pour un emploi saisonnier
- 1 poste d'adjoint technique C1 à temps complet pour un emploi saisonnier
- 1 poste d'adjoint administratif C1 à temps complet.

10. **Autorisation d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec l'URSSAF – délibération n°158/2017**

Considérant l'exposé de M le Président

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE d'adhérer au contrat révocable à l'assurance chômage avec l'Urssaf

ACCEPTE les termes du contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec l'Urssaf

AUTORISE M le Président à signer les documents relatifs à ce point.

11. **Autorisation d'adhésion au SDESM dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) – délibération n°159/2017**

Vu les statuts,

Considérant la nécessité de mettre en place un plan climat air énergie territorial à l'échelle du territoire,

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE d'adhérer au SDESM dans le cadre du plan climat air énergie territorial

ACCEPTÉ les termes de la convention et plus particulièrement les points suivants :

La CC2M s'engage à :

- Nommer un élu référent sur le sujet en la personne de Régis D'HONDT
- Nommer un agent au sein de ses services référent sur la réalisation du PCAET
- Valider avec le SDESM les contrats d'AMO et du cabinet de communication
- Participer à toutes réunions ou présentations nécessaires au bon déroulement de la prestation
- Contrôler la bonne réalisation de son PCAET dans les délais réglementaires
- À Prendre en charge les coûts de prestations de l'AMO et du cabinet de communications
- A prendre en charge les frais de coordination du SDESM à raison de 10 % des coûts des prestations de l'AMO et du cabinet de communication.

Le SDESM s'engage à :

- Sélectionner un bureau d'études AMO pour la réalisation du PCAET
- Sélectionner un cabinet de communication
- Coordonner l'action de l'AMO et du cabinet de communication
- Participer à la réalisation du diagnostic en mettant à disposition l'intégralité des données énergétiques ou autres nécessaires à la réalisation du PCAET en sa possession ou qu'il pourra obtenir
- Participer à la réalisation des objectifs et du plan d'actions du PCAET en fonction de ses propres compétences et actions qu'il mène sur toute la Seine-et-Marne

AUTORISE M le Président à signer les documents relatifs à ce point.

12. **Demandes de subvention relatives à l'étude de gouvernance assainissement – délibération n°160/2017**

Vu la délibération n°34-2017 portant sur le lancement du marché relatif à l'étude de gouvernance Assainissement et Eaux Pluviales

Vu la décision du Président n° D2017-14 attribuant le marché relatif à l'Étude de gouvernance Assainissement et Eaux Pluviales au cabinet ICAPE, pour un montant de 224 525 € HT soit 269 430 € TTC

Considérant l'exposé de M le Président relatif aux demandes de partenariat financier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État et tous autres partenaires financiers pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre de cette étude.

AUTORISE M le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents relatifs à ce point.

13. **Demande de labellisation du Transport à la Demande (TAD) par le STIF – délibération n°161/2017**

Vu le plan d'optimisation des réseaux de bus avec le renforcement du service de transport à la demande labellisée STIF.

Considérant la nécessité et l'opportunité d'un tel service sur le territoire de la CC2M

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

SOLLICITE Mme la Présidente de « Ile-de-France Mobilités » (anciennement STIF), pour la mise en place de ce dispositif local par la labellisation STIF pour le transport à la demande

AUTORISE M le Président à signer tous les documents relatifs à ce point.

AUTORISE M le Président à adresser une demande de labellisation STIF pour son service de transport à la demande

14. **Autorisation de signature d'une convention avec le CD77 relative à la réalisation du site internet institutionnel de la CC2M – délibération n°162/2017**

Vu les statuts,

Vu les termes de la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet institutionnel.

Considérant la nécessité de se doter d'un tel outil de communication

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

ACCEPTE les termes de la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet institutionnel.

AUTORISE M le Président à signer la convention ou/et ses avenants.

15. **Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association les Troubadours – délibération n°163/2017**

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE de signer une convention d'objectif et de partenariat avec l'association « **Les Troubadours** » (annexée),

ACCEPTE les termes de la convention et le versement d'une subvention au titre de l'année 2017 d'un montant de 20 600€,

AUTORISE M le Président à signer les documents relatifs à ce point.

16. **Demande de subvention de l'association la Chanterelle – délibération n°164/2017**

Vu la délibération n° 52/2017 déterminant l'enveloppe des subventions attribuées au titre de l'année 2017

Considérant la demande de subvention de l'association **La Chanterelle** étudiée au sein de la commission culture et du bureau,

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 40 voix pour, 3 voix contre (Roger Revel, Jean-Pierre Bertin +1 pouvoir)

DECIDE d'accorder une subvention à hauteur de 1 000€ à l'association la Chanterelle au titre de l'année 2017.

17. **Demande de subvention du football club de la Brie des Morin – délibération n°165/2017**

Vu la délibération n° 52/2017 déterminant l'enveloppe des subventions attribuées au titre de l'année 2017

Considérant la demande de subvention de l'association football club de la Brie des Morin étudiée au sein de la commission culture et du bureau,

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour, 5 voix contre (Roger Revel, Jean-Pierre Bertin +1 pouvoir, Sylvie Thibault + 1 pouvoir) et 3 abstentions (Laurent Callot, Gilles Martial, Claude Raimbourg)

DECIDE d'accorder une subvention à hauteur de 3 000€ à l'association football club de la Brie des Morin au titre de l'année 2017.

18. **Autorisation d'inscription des projets de la CC2M sur le compte 2314 – construction sur sol d'autrui – délibération n°166/2017**

Vu les statuts,

Vu l'état de l'actif et l'imputation budgétaire antérieure pour certains projets notamment la construction d'un pont sur la commune de Jouy sur Morin, la réhabilitation et la construction d'une base de canoé kayak sur la commune de Verdelot,

Considérant l'entente signée entre la commune de Jouy sur Morin et la communauté de communes

Considérant le bail emphytéotique signé entre la commune de Verdelot et la communauté de communes

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE d'imputer et d'inscrire les dépenses relatives aux projets cités ci-dessus au compte 2314 « construction sur sol d'autrui ».

AUTORISE M le Président à signer les documents relatifs à ce point et à cette imputation.

19. **Autorisation de signature d'une convention transactionnelle – délibérations n°167/2017 et n°168/2017**

Délibération n°167/2017

Considérant que dans le cadre de marchés ou d'accords-cadres ou engagements pris au sein des anciennes EPCI, le paiement des soldes des titulaires nécessite la signature d'une convention transactionnelle.

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DELEGUE au Président la signature de convention transactionnelle autant que de besoin et suivant les nécessités.

Délibération n°168/2017

Vu la délibération n°62/2015 portant sur le choix du prestataire pour le marché « tourisme et itinérance – circuit VTC » et acceptant la proposition de TRACE TPI.

Considérant que le délai d'exécution est dépassé suite à divers imprévus.

Considérant le travail rendu par TRACE TPI

Considérant l'exposé de M le Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

ACCEPTÉ les termes de la convention transactionnelle annexée entre Trace TPI et la CC soit la prise en compte des factures payées à ce jour pour 45 543.80 € HT soit 54 652.56 € TTC, la somme restant à payer soit 13 454.50 € HT 16 145.40 € TTC

AUTORISE M le Président à signer la convention transactionnelle

20. **Vote du taux d'indemnité du régisseur du trésor public – délibération n°169/2017**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix pour,

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil et de confection aux taux de 100 % du taux maximum par an, à compter du 1^{er} janvier 2017 au Receveur Mme Sylvie GUENEZAN

21. **Décision modificative – délibération n°170/2017**

Vu la notification des services de l'État et plus particulièrement sur le versement au titre du FPIC,

Vu le budget primitif voté en date du 23 mars 2017,

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 47 voix pour,

DECIDE les modifications budgétaires comme suit :

Décision modificative – Ouverture de Crédit au budget Principal

Section/sens	Chapitre	Opération	Compte	Fonction	Montant	Objet
DF	023		023		+62 000.00	Affectation Invest
DF	011		6238		+151 257.00	Divers
RF	73		73223		+ 213 257.00	FPIC
DI	20	OPNI	2051		+ 5 000.00 €	Logiciel NOE – Ram et HGarderie
DI	21	OPNI	2184		+ 2 000.00 €	Armoire RAM/LAEP
DI	21		21318		+30 000.00 €	Pôle Santé MO
DI	21	OPNI	2188		+ 2 000.00 €	Machine à laver et aspirateur HS – Halte-

						Garderie
DI	21	OPNI	2184		+ 3 000.00 €	Meuble de cuisine et réfrigérateur pour site R Legraverend
DI	21	OPNI	21		+ 20 000.00 €	Acquisition d'une tondeuse suite aux inondations 2016
RI	021		021		+ 62 000.00 €	
DF	023		023		-188 173.14 €	Amortissement 2017
DF	042		6811		+188 173.14 €	Amortissement 2017
RI	021		021		-188 173.14 €	Amortissement 2017
RI	040		28188		+188 173.14 €	Amortissement 2017

22. Décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil communautaire

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées au président par le conseil communautaire, plusieurs décisions ont été prises. Ces décisions sont déclinées ci-dessous :

D2017-01 création de la régie d'avance pour les petites dépenses avec un montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500. €.

D2017-02 création de la régie Halte Garderie avec un fonds de caisse d'un montant de 100 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €

D2017-03 création de la régie « sports » avec un fonds de caisse d'un montant de 100 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500.00 €.

D2017-04 Création de la régie « Manifestations » avec un fonds de caisse d'un montant de 100 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 500.00 €.

D2017-05 création de la régie « tourisme » avec un fonds de caisse d'un montant de 100 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500.00 €.

D2017-06 création de la régie « Piscine » avec un fonds de caisse d'un montant de 150 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000.00 €.

D2017-07 création de la régie « SPANC » avec un fonds de caisse d'un montant de 100 € mis à disposition du régisseur et un montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 500.00 €.

D2017-08 Bail allant du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2017, pour la mise à disposition d'un logement en faveur d'un Maître-Nageur Sauveteur sis Bellot, le montant du loyer est fixé à 550 € par mois

D2017-09 Choix du prestataire pour le site Natura 2000 « Vannetin » est attribué à l'unique candidat – fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour un montant de 18 530 € TTC pour 2017-2018

D2017-10 Choix des Entreprises pour les travaux ALSH et Multi accueil comme suit :

Lot	Désignation du lot	Nom du candidat retenu	Adresse du candidat	Montant HT	Montant TTC
1	Gros Oeuvre	ENT CANARD	36-38 RUE DE L'ORGEVAL 77210 COULOMMIERS	410 000.00€	492 000.00 €
2	Charpente-	CORCESSIN	1 Route Départementale – Cofféry	424 442.60 €	509 331.12 €

	Ossature Bois-Bardage		77320 Choisy en Brie		
3	Etanchéité – Couverture	Entreprise ECOBAT 77	ZI 9 Rue des Champarts 77820 Le Chatelet en Brie	168 000.00	201 600.00 €
4	Menuiserie extérieure – Serrurerie	CORCESSIN	1 Route Départementale – Cofféry 77320 Choisy en Brie	199 970.00 €	239 964.00 €
5	Menuiserie intérieure	CORCESSIN	1 Route Départementale – Cofféry 77320 Choisy en Brie	141 993.95 €	170 392.62 €
6	Doublage cloisons	Entreprise SELLIER	6 Rue de l’Eglise 77169 Chauffry	177 820.83 €	213 445.00€
7	Electricité	SARL LEBATARD	4 Rue Neuve des Prés 77120 Coulommiers	197 683.27 €	237 219.92 €
8	Plomberie Chauffage	Entreprise SEVESTRE Bruno	10 Rue du Theil 77120 Coulommiers	402 756.77 €	483 308.12 €
9	Equipement Office	Cuisine Service	5 Rue Saint-Auban 02800 LA FERRE	14 000.00 €	16 800.00 €
10	Peinture et sols souples	SARL Entreprise BERNIER	28 Rue des Bleuets 77400 Lagny sur Marne	53 900.00 €	64 680.00 €
11	Carrelage	Sté TECHNOPOSE et BEDEL	ZAC de Montévrain 4 Rue de Berlin 77144 Montévrain	31 000.00 €	37 200.00 €
12	VRD	SAS PAGOT	ZAC du Sourdunois BP 103 Sourdun 77483 PROVINS CEDEX	246 506.03 € base 26 885.00 € tranche conditionnelle parking	295 807.24 € base 32 262.00 €

D2017-11 Avenant à la convention CIT’Isol portant sur la modification des statuts du SDESM, suite à la délibération n°46/2017 du 2 mars 2017 portant adhésion au groupement de commandes pour l’isolation thermique par la CC2M

D2017-12 Convention de mise à disposition de locaux et de personnel pour l’animation au sein de la piscine de Bellot en partenariat avec l’association Les Emouchets de mai à début octobre pour un montant de 400 € par mois.

D2017-13 Choix des prestataires pour le chassis et la benne des Ordures Ménagères

Vu le budget approuvé le 23 mars 2017

Considérant la nécessité de remplacer l’équipement actuel,

Considérant l’avis d’appel à concurrence publié le 16/06/2017 pour une remise des candidatures et des offres plus tard le 13/07/2017.

Considérant l’analyse des plis reçus faite en date du 26 juillet 2017,

Le marché pour l’achat et la livraison d’un porteur PTAC 26T et d’un équipement relatif à un véhicule porteur BOM (Benne à Ordures Ménagères) par lot, après négociation, a été attribué comme suit :

Lot	Désignation du lot	Nom du candidat retenu	Adresse du candidat	Montant HT	Montant TTC
-----	--------------------	------------------------	---------------------	------------	-------------

1	Porteur PTAC 26 T	ESCO VI SAS CESSON (Renault Trucks)	24 RD 306- Vert Saint Denis 77246 Cesson Cédex	78 000.00€	93 600.00€
2	Caisson 20m3 OM	FAUN	625 Rue du Languedoc 07502 Guilherand-Granges Cédex	71 627.00€	85 952.40€

D2017-14 Choix du Bureau d'Etude pour l'étude de gouvernance

Vu la délibération n°34/2017 portant acceptation du lancement de la consultation du marché pour l'objet indiqué ci-dessus.

Vu le budget approuvé le 23 mars 2017

Considérant l'avis d'appel à concurrence publié le 07/07/2017 pour une remise des candidatures et des offres au plus tard le 29/08/2017.

Considérant l'analyse des 4 plis reçus faite en date du 21 septembre 2017,

le marché de prestations intellectuelles dans le cadre d'une mission d'assistance technique, administrative, financière et juridique de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'une étude de gouvernance au titre de la loi NOTRÉ sur la prise de compétence « assainissement et eaux pluviales », a été attribué comme suit :

Lot	Désignation du lot	Nom du candidat retenu	Adresse du candidat	Montant HT	Montant TTC
1	Unique	ICAPE	24-30 Rue du Gué Langlois 77600 Bussy Saint Martin	224 525.00€	269 430.00€

D2017-15 Création de la régie « Halte-Garderie » - abroge et remplace la décision n°D2017-02 portant modification des modes de règlements – en effet la CC2M accepte les règlements par chèques, en espèces et Chèque Emploi préfinancés (différents des chèque emploi service).

23. **Questions diverses**

Contrat de Ruralité : M le Président informe le conseil communautaire de la signature du contrat de ruralité dans les prochains jours ;

Action sociale en faveur des aînés : M le Président informe le conseil communautaire que la MSA va réaliser un diagnostic sur la partie du territoire qui n'avait pas encore été fait et sollicite les communes concernées pour la transmission de la liste des aînés de + de 60 ans.

Fibre Optique : Jean-François DELESALLE fait un point sur le planning des travaux relatif à la mise en place de la fibre optique sur le territoire

Calendrier

Réunion	Date	Horaire	Lieu
Conseil communautaire	21/12/2017	19h	Saint Ouen sur Morin

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, la SEANCE EST LEVEE A 21h40